

CONTRAT 1091
N/REF : 2/03/2025 0H10 C:001132 I:00660
V/REF : Contrat N°001091 du 08/02/2023

SAS MPR
Super U
205, RUE DE FOUGERES
35704 RENNES CEDEX 7

IMMEUBLE : SUPER U
205, RUE DE FOUGERES
.
35000 RENNES

Rennes, le 31 Mars 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : REGARDS EU/BONDES - CONTACTER MR GEFFROY 02 99 36 04 26
BAC A GRAISSE - CONTACTER MR GEFFROY 02 99 36 04 26
STEPHANE.GEFFROY@SYSTEME-U.FR

MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE

Donneur d'ordre : M. S. GEFFROY

ENTRETIEN DE :

- 2 REGARDS ENTERRES
 - 2 CANALISATION EAUX USEES SUSPENDUES SOUS-SOL RESERVES
 - BONDES DE SOL EAUX USEES LABORATOIRES
 - 1 CANIVEAU ET 1 REGARD EAUX PLUVIALES QUAI RECEPTION MARCHANDISES
- 2 FOIS/AN

ENTRETIEN DE :

- 1 BAC A GRAISSES 3 M3
 - 1 STATION DE RELEVAGE EAUX USEES 1 M3 SITUES SOUS-SOL
(TRAPPE ACCES TROTTOIR PARKING)
- 4 FOIS/AN

OBSERVATIONS :

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Mars de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \quad (\quad 0,15 \quad + \quad 0,85 \quad \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \quad)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE

connu a la date d'effet du Contrat
ICTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/03/2025

Prix de base du contrat : 1370,00

Indice ICTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 10/2022 Valeur : 132,3
Mois de l'indice de révision : 12/2024 Valeur : 142,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien Regards/Bondes/Rés.Canal.	2/AN	708,86	708,86
1,00	Entretien Bac a graisse/Station Rel.	4/AN	740,60	740,60

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
16,00	M3 de déchets traités		59,00	944,00

TOTAL H.T. 2393,46

T.V.A. a 20,00% 478,69

TOTAL T.T.C.En EURO 2872,15

Valeur en votre reglement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.